



LifeCanada - VieCanada

376, avenue Churchill, Pièce 310

Ottawa ON K1Z 5C3

www.viecanada.org

1-866-780-LIFE

L'ORGANISATION NATIONALE RELIANT LES GROUPES ÉDUCATIFS PRO-VIE AU CANADA

Pour publication immédiate – 14 Novembre 2005

Presque 2/3 des femmes canadiennes appuient la protection légale pour l'enfant à naître

Un sondage Focus Canada pris en octobre 2005 par le groupe Environics Research, a trouvé que plus de 64% des femmes canadiennes appuient la protection légale pour l'enfant à naître.

Ce sondage réalisé pour VieCanada, le groupe national pro-vie à caractère éducatif, a demandé à 2,024 Canadiens plusieurs questions au sujet de l'avortement.

Chez les femmes, 34% appuient la protection légale dès le moment de la conception à comparer à 24% des hommes. 19% des femmes et 20% des hommes appuient la protection légale après trois mois de grossesse. 11% des hommes et femmes appuient la protection légale après six mois de grossesse.

Pour la quatrième année de suite, nous voyons que la majorité des Canadiens n'appuie pas la situation actuelle où l'enfant à naître au Canada n'a aucune protection, a dit Joanne Byfield, présidente de VieCanada. Malgré le fait que l'avortement nous est présenté comme un droit important pour la femme, nous notons de ce sondage qu'en réalité les femmes appuient davantage la protection de l'enfant à naître.

Ce sondage a posé aux Canadiens des questions relatives au financement des avortements. La moitié d'entre eux pensent que les avortements devraient être payés à même les système des soins de santé de financement public quand ils sont effectués en cas d'urgence médicale telle que "si la vie de la mère est en danger ou en cas de viol ou d'inceste". 18% sont d'avis que le financement de l'avortement devrait être une responsabilité personnelle.

Présentement, la majorité des 105,000 avortements qui ont lieu au Canada à chaque année sont financés publiquement par le système des soins de santé. 70% de ceux qui furent questionnés appuient une loi sur le "consentement éclairé" pour les femmes considérant l'avortement. Une telle loi voudrait dire que les femmes seraient informées du stade de développement du fœtus à l'aide d'une échographie et de tous les effets secondaires possibles d'un avortement. Il n'existe présentement aucune loi sur le "consentement éclairé" au Canada.

Les Canadiens ont aussi été questionnés au sujet du consentement des parents pour les filles en bas de 18 ans avant qu'elles subissent un avortement. 56% des Canadiens appuient une loi où le consentement des parents seraient requis. Actuellement, le Canada n'a aucune loi demandant le consentement des parents pour ces mineurs.

«Les gouvernements au Canada ne sont pas en accord avec les opinions des Canadiens en ce qui concerne les lois sur l'avortement» a dit Byfield. «Nous sommes forcés à payer pour tous les avortements et même multiples avortements subis par la même femme. Le taux d'avortements multiples compte maintenant pour plus de 33% des avortements. Il n'existe aucune protection légale pour les bébés à naître à aucun stage, même pour ceux qui sont tués ou blessés lors d'un crime violent.»

«Les Canadiens devraient insister que leurs gouvernements respectent les opinions des citoyens et qu'ils donnent une protection légale pour les bébés à naître» dit-elle. «La Charte canadienne des droits et libertés inclut le droit à la vie. Si nous nions ce droit à ces êtres humains si vulnérables, ce droit est très fragile et arbitraire.»

-30-

Pour plus d'information, contacter Joanne Byfield, présidente de VieCanada, 780-445-0344 où Carroll Rees, directrice de VieCanada au 613-722-1552 où 819-210-0843.

Canadiens en Faveur de la Vie!
